

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 3 octobre 2023

DÉLIBÉRATION N°2023_047

OBJET : SOUTIEN AU MAROC ET À LA LIBYE À LA SUITE DE CATASTROPHES NATURELLES

L'an deux mil vingt trois et le 03 octobre, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **27 septembre 2023**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadiya HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guénolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE, M. Kewar CHEBANT.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Edwige LUCBERNET donne procuration à M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Jacques RAYNAUD donne procuration à Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Nabil ENNAJHI donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Florian DARCOS donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Idriss BENKHELOUF donne procuration à Mme Catherine CAMI, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE.

Absent :

M. Alexandre DIAS

Secrétaire de la séance : M. Xavier-Marie FEDOU

Madame Amélie COHEN-LANGLAIS expose :

Dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre 2023, un séisme de magnitude 7 frappe le Maroc, dans la région de Marrakech et d'Al Haouz, avec un épicentre dans une zone montagneuse difficile d'accès.

Avec plus de 3 000 morts et autant de blessés, c'est une véritable tragédie pour le peuple marocain.

Des hommes, des femmes, des enfants ont été réveillés en pleine nuit et ont vécu l'horreur.

Des villages ont été entièrement détruits et sont aujourd'hui vides de leurs habitants.

C'est un chaos total, avec des bâtiments en ruine, 50 000 habitations touchées au total, 300 000 personnes dormant dans la rue...

Ce séisme est le plus violent connu par le Maroc depuis que les instruments de mesure sont utilisés, d'une intensité inhabituelle pour la région où les habitats traditionnels ne sont pas conçus pour résister à de telles secousses.

Avec ce séisme, c'est enfin et aussi une part non négligeable du patrimoine marocain, et donc de la mémoire collective de l'humanité, qui disparaît.

En France, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO). Ce mécanisme permet aux collectivités locales d'apporter leur contribution financière aux opérations humanitaires d'urgence visant à répondre aux besoins prioritaires des victimes.

La Ville de Bègles, conformément à sa tradition de Ville solidaire ouverte sur le monde, souhaite très logiquement contribuer à ce fonds.

La Ville de Bègles est également bien consciente de la situation en Libye, avec un bilan qui avoisinerait les 11 500 morts, les 10 000 personnes disparues et les 30 000 sans-abris, à la suite de violentes inondations.

Dans la nuit du 10 au 11 septembre, en effet, la tempête Daniel a provoqué des pluies torrentielles aboutissant à la rupture de deux barrages en amont de Derna, une ville de 100 000 habitants. Plusieurs quartiers ont été dévastés et l'Organisation des Nations Unies alerte sur la propagation de maladies par l'eau contaminée et le manque d'hygiène. Aujourd'hui, l'agence estime à 900 000 le nombre de personnes qui auront besoin d'une aide humanitaire dans les trois prochains mois.

Ce pays évolue également dans une grande instabilité géopolitique, qui enfonce le pays dans l'impasse depuis plusieurs années, avec deux gouvernements autoproclamés qui s'affrontent, l'absence de structures étatiques solides, d'Etat de droit, compliquant toute intervention humanitaire et l'acheminement de l'aide, tant matérielle que financière.

A ce jour, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères n'a pas ouvert le FACECO pour la Libye, mais la Ville de Bègles souhaite préciser qu'elle y contribuera dès qu'il sera possible de le faire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22

VU la décision du ministère de l'Europe et des affaires étrangères d'activer le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales

VU la volonté de la Ville de Bègles de soutenir les peuples marocains et libyens dans cette épreuve de deuil et de reconstruction

CONSIDÉRANT que la Ville de Bègles a toujours porté une politique de solidarité proactive et conséquente, ouverte sur le monde.

DÉCIDE

Article 1 : De contribuer au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales mis en place par le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères à hauteur de 500 euros pour le Maroc, par le biais de la Direction Spécialisée des Finances Publiques Pour l'Étranger (DSFIPE).

Article 2 : De contribuer à hauteur du même montant que pour la Libye, dès l'ouverture du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales par le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Article 3 : D'imputer cette contribution financière sur le budget principal de la Ville, chapitre 67, article 6748.

| VOTANTS : 34 | | VOIX |
|--------------|----|------|
| Pour | 34 | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 3 octobre 2023

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Xavier-Marie FEDOU

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH